

LE SCIENTO, LE FLIC ET LE VICIEUX ANONYME

LE 24 AOÛT 2012 JEAN MARC MANACH

A l'occasion du méga-raïd européen des Anonymous contre l'église de Scientologie, qui se tient ce samedi 25 août 2012 à Paris, Vicieux, l'un d'entre-eux, a raconté à *Owni* comment un policier l'a récemment bousculé, avant d'infliger à plusieurs Anonymous des contraventions pour avoir manifesté masqués.



Le port du masque de Guy Fawkes ne relève pas que d'un folklore potache de geeks biberonnés au soi-disant "anonymat" qui régirait le Net. C'est d'abord et avant tout un moyen utilisé par les pionniers du mouvement Anonymous pour se protéger du **Bureau des affaires spéciales** (Office of Special Affairs, ou OSA), le service de renseignement de l'église de Scientologie.

C'est ce qu'avait expliqué Vicieux, l'un des rares Anonymous français à avoir accepté de passer à la télévision, lorsqu'il avait été **interviewé** par Thierry Ardisson dans son émission *Salut les terriens*, sur Canal +.

"Je ne représente pas le mouvement : je ne représente que moi-même, mais il y avait un risque d'usurpation d'identité du mouvement", explique Vicieux à *Owni*. Le 1er mars 2011, l'émission *Complément d'enquêtes* avait en effet diffusé l'interview d'un certain Carl, hacker présenté comme membre du mouvement Anonymous, mais également comme un "cybercriminel".

Devant la caméra de France 2, Carl avait en effet piraté un site de l'armée française, et annoncé la création d'"une sorte de WikiLeaks francophone" grâce à des données qu'il avait "pillées" chez Thalès, un "vol aggravé de données informatiques puni de 5 années de prison et de 300 000 € d'amendes", précisait le journaliste en commentaire, avant d'enfoncer le clou :

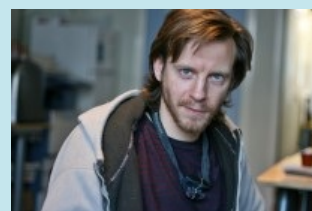


En attendant, Carl exerce déjà un pouvoir de nuisance : au quotidien, il fait fructifier ses talents de pirate, car ce cybermilitant est aussi un cybercriminel qui vole des numéros de carte bleue, pirate des hôtels ou des commerces de luxe, là où on trouve les personnes les plus riches, et il les revend à des contacts en Europe de l'Est. Il estime avoir volé 10 à 15 000 n° de cartes bleues, ce qui lui permettrait d'empocher 4500 euros par mois en moyenne, qui lui servent également à financer des luttes, des caisses de grève.



Sur le **forum de France2**, des Anonymous -dont Vicieux- dénoncent alors ce qu'ils perçoivent comme une façon de discréditer leur mouvement, qui publie un **droit de réponse** déplorant une "présentation manipulée afin de correspondre à l'image que le gouvernement français veut donner des Anonymous à l'opinion française, comme précisé dans les commentaires de votre invité du Palais de l'Élysée".

Caricaturale et biaisée, cette présentation d'Anonymous serait également mensongère : dans un **message** envoyé à Damien Bancal, le journaliste de *Zataz.com* qui l'avait mis en contact avec l'équipe de *Complément d'enquêtes*, Carl explique que le reportage TV lui "fait dire" des choses qu'il n'a pas dites, à commencer par le fait qu'il n'est pas un Anonymous :



DCRI CONTRE ANONYMOUS

La Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) part en guerre contre les Anonymous. Jeudi, deux membres supposés ...



"J'ai perdu la foi que je portais au journalisme en regardant le résultat très très médiocre (du reportage). Ils m'ont fait dire des choses, genre je suis anonymous ou je gagne des sommes de ouf. Ils ont zappé quand je disais defacer (pirater et barbouiller un site web) c'est mal. Je disais que c'était inutile. Malgré les 50 avertissements au monteur, au caméraman, même au son, ils n'ont pas tout flouté."



Ce dernier point allait entraîner, un mois après la diffusion de ce reportage, l'arrestation de Carl et son placement en détention : non content d'avoir déformé l'image d'Anonymous, et les propos de Carl, les journalistes de *Complément d'enquêtes* avaient certes flouté son visage, mais pas son véritable pseudo, qui apparaissait sur l'écran de son ordinateur... Et c'est pour éviter qu'un tel #Fail journalistique ne se reproduise que Vicieux a alors accepté de répondre aux questions de certains journalistes.

Actif sur **sur Facebook** et **sur Twitter**, et encore plus **sur Youtube**, où il a partagé 145 vidéos, Vicieux a choisi ce pseudo "parce que c'est plus politiquement correct que "connard" et puis aussi, et surtout, parce que "pour les scientologues, le fait de ne pas être d'accord avec eux ou de protester contre eux est un vice, et j'avoue ce vice avec plaisir et fierté".

Et ce n'est donc pas seulement parce qu'il fait partie des



Anonymous qu'il en porte le masque sur les plateaux TV, mais aussi et surtout pour se protéger des scientologues, qu'il dénonce et combat depuis 2009.



On a trop tendance à l'oublier, mais la figure politique de l'Anonymous est précisément née, en 2008, pour dénoncer les abus de la Scientologie, avec le **projet Chanology** qui vit des milliers d'Anonymous manifester devant les locaux de l'église de scientologie.

Ce samedi 25 août à 15h, Vicieux ira, comme il l'a déjà fait des dizaines de fois, manifester à proximité du **Celebrity Centre** de l'église de Scientologie¹ dans le quartier des Batignolles à Paris, à l'occasion du "Paris International Invasion", "**Mega Raid européen**" qui sera probablement le plus important rassemblement jamais organisé par les Anonymous en France.

Plus de 600 personnes se sont inscrites sur la **page Facebook** de l'évènement. Mais les organisateurs, prudents, tablent plutôt sur la venue (de toute l'Europe, mais également des Etats-Unis) de quelque 200 Anonymous, plus un service d'ordre composé de spécialistes de l'encadrement des manifestations.

Plusieurs Anonymous ont en effet d'ores et déjà été **malmenés, voire frappés**, par des scientologues que ce genre de démonstrations à tendance à énerver. Ce pour quoi, d'ailleurs, ils manifestent à visage couvert, afin, également, d'éviter le traitement spécial infligé à **Nono la Patate**, clown de profession habitant les Batignolles, et qui lutte contre la scientologie, qui le lui rend bien : l'église a réussi, par deux fois, à le faire condamner par la justice pour avoir qualifié l'un de ses membres d'"escroc spirituel".

La manifestation "festive" a été autorisée par la préfecture, qui n'a pas interdit aux manifestants de défiler masqués. Début août, des Anonymous ont pourtant été verbalisés lors d'une précédente manifestation devant un local de la scientologie, comme le **révéla**it le site d'information participatif *Entre Défenseurs du net* :



Tout se passait bien avec un esprit « bon enfant » jusqu'à l'arrivée de la police. D'eux même et habitués, les Anonymous se sont alors regroupés sur le côté en attendant d'être contrôlés.

A la demande de la police, et une fois hors de vue des scientologues, ceux-ci retirent immédiatement leurs masques et présentent leurs papiers d'identité (l'un des manifestants, portait un masque anti poussière sous celui-ci).

A ce moment, l'un des policiers débarque et tout dégénère. Il commence à tutoyer les anons puis arrache violemment le masque anti-poussière, avant de forcer un autre à arrêter de filmer. Pour cela, il aurait prétexté une palpation, aurait pris la caméra et l'aurait laissée tomber par terre en disant d'un ton ironique « oops je suis vraiment désolé, j'ai pas fait exprès ».



"En général, ça se passe bien, les policiers voient qu'on fait pas les idiots ", précise à Owni l'Anonymous bousculé. "Une fois sur deux, ils demandent d'enlever les masques ", pas ce jour-là :



Un policier est sorti de son droit de réserve, pour préciser que c'était une église comme une autre, il a arraché le masque chirurgical d'un des Anonymous (qui avait une prescription médicale, NDLR), il arrêtait pas de me tutoyer, je lui ai dit que je ne répondrai plus s'il continuait à me tutoyer : il a donné un coup dans mes mains, mon masque, mon portefeuille et mon paquet de craie sont tombés par terre



A l'Anonymous (démasqué) qui lui demande son n° de matricule, le policier ironique répond : "ouuh j'ai peur dis donc : mon matricule c'est 118 218, Paul Dupont ", avant de le plaquer au mur et de faire tomber son sac.

Les 5 Anonymous s'en sont sortis avec une amende de 90€ pour "dissimulation volontaire du visage sans motif légitime afin de ne pas être identifiés lors d'une manifestation sur la voie publique faisant craindre des atteintes à l'ordre publique" en vertu de l'**article 645-14** du Code pénal.

JUSTIFICATIF DU PAIEMENT À DÉTACHER ET À CONSERVER PAR LE CONTREVENANT		AVIS DE CONTRAVENTION	
LE 10/08/2012	À 17 H 08	[REDACTED]	
AGENT [REDACTED]	SERVICE 017	OBLIGATION D'ÉCHANGE DU PERMIS DE CONDUIRE <input type="checkbox"/>	
LIEU DE LA CONTRAVENTION 67, rue Legendre			
COMMUNE PARIS 17	DÉPT. 75		
NATURE DE LA CONTRAVENTION ET TEXTES VISÉS Dissimulation volontaire du visage sous motif légitime afin de ne pas être identifié lors d'une manifestation sur la voie publique faisant manifeste de atteints à l'ordre public par R par l'article R. 645-14 du C.P			
IMMATRICULATION 1 2 3 4 5 6 7 P I É T O N 6 AUTRE MARQUE MODÈLE ÉTRANGER CAS N° [REDACTED]			
COLLER ICI LA « PARTIE À CONSERVER » DU TIMBRE-AMENDE			
POUR LE RÉGLEMENT DE CETTE CONTRAVENTION, SUIVez LES INDICATIONS PORTÉES SUR LA CARTE DE PAIEMENT			

Vous êtes informé(e) que :

1. Vous pouvez exercer un droit d'accès et de rectification lorsque les renseignements vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé (art. 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978) auprès :
 - de l'officier du ministère public près la juridiction de proximité ou le Tribunal de police;
 - du comptable public compétent lorsque celui-ci est chargé du recouvrement de l'amende forfaitaire majorée.
2. Le paiement de l'amende forfaitaire entraîne reconnaissance de la réalité de l'infraction.
3. Si la rubrique "obligation d'échange du permis de conduire" a été cochée, vous êtes dans l'obligation d'effectuer, auprès du service préfectoral de votre domicile, l'échange de votre permis de conduire délivré par un Etat de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
4. Vous pouvez exercer, auprès du service préfectoral de votre domicile, un droit d'accès aux informations concernant votre permis de conduire.

Or, ce dernier, connu sous l'intitulé **décret "anti-cagoule"** et créé suite aux débordements en marge du sommet de l'OTAN en 2009, prévoit une contravention de 5e classe pouvant aller jusqu'à 1500€. La loi d'octobre 2010 **interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public** prévoit quant à elle, une contravention de 2e classe, et donc une amende de 22 à 35€. Le policier, de son côté, leur a délivré une amende de 4e classe... et s'est donc trompé.



Les Anonymous ont décidé de contester le PC : " *On ne se masque pas pour le plaisir! rapporte Le Parisien. Si l'on ne montre pas nos visages, c'est parce qu'il y a un risque évident de représailles des scientologues. D'ailleurs cette organisation nous a déjà agressés.* L'article R645-14 précise à ce titre que le texte n'est pas applicable "lorsque la dissimulation du visage est justifiée par un motif légitime".

Suite à la condamnation des trois punkettes russes du groupe *Pussy Riot*, 7 manifestants -5 poètes, un éditeur



et Christian Poitevin, l'ancien adjoint à la culture de Robert Vigouroux- ont quant à eux été **embarqués au commissariat** à Marseille parce qu'ils "portaient des cagoules sur la voie publique" :

presumes ont été arrêtés par la DCRI. Le service de contre-espionnage français en recherche un ...



On est venu ici pour défendre la liberté d'expression en Russie et on se retrouve arrêtés en France !

On a été embarqués dans un camion de CRS toutes sirènes hurlantes ! Même les voyous à la kalachnikov ne sont jamais escortés aussi glorieusement...



Pour répondre à la polémique ayant fait suite à ces arrestations, les services de police ont **expliqué** que le rassemblement, organisé à travers les réseaux sociaux, n'avait pas été déclaré, évoquant également une récente **manifestation** contre la "vidéo-protection" où des caméras avaient été dégradées par des individus masqués.

Photos anonymes par **Melissa Toh et OccupyOnTour** sous licence Creative Commons via Flickr. Photo Anonymous kitschissime via **Anonymous vicieux**

1. conçu pour offrir "aux artistes et aux personnalités de notre société un lieu de rencontre et un environnement calme et serein où ils peuvent se concentrer sur leur étude des écritures de Scientologie sans être distraits" [↔]

KAWADA

le 25 août 2012 - 12:37 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Vidéo-protection" ? Depuis quand une caméra descend dans la rue pour aller prêter main forte à une personne agressée ? Encore une invention dialectique de l'UMP Sarkoziste qui vise à nous faire intégrer, doucement et insidieusement, que leur idées sont efficaces. La vidéo protège=besoin de vidéo. CQFD.

VOUS AIMEZ



5

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

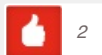
CHARLY

le 27 août 2012 - 12:04 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'était pas Mitterrand le leader de l'installation de caméras de surveillance?

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

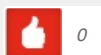
FANCH

le 1 novembre 2012 - 12:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Quand on affirme quelque chose, surtout un avis politique, il vaut mieux l'étayer. En l'occurrence Mitterrand a quitté la présidence en 1995, avec une cohabitation entre 1993 et 1995. La loi Pasqua est du 21 janvier 95, et la polémique autour des caméras de surveillance est beaucoup plus récente. Soit vous mentez éhontément en faisant porter le chapeau -qui lui allait très bien d'ailleurs- à un mort, soit je vous conseille de vous rapprocher de votre médecin car vous semblez présenter les premiers signes d'Alzheimer. Voir par exemple <http://www.videosurveillance-videoprotection.fr/chronologie>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

TAO

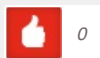
le 16 septembre 2012 - 12:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



bonjour

certes une caméra ne descend pas preter main forte mais elle raconte tout ce qu'elle voit elle contrairement a l'humain

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

ANAGRYS

le 4 octobre 2012 - 14:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Ce qui est dénoncé dans le commentaire n'est pas la présence de caméras de vidéosurveillance, mais le fait que depuis quelques années vous ne trouvez plus en France de telles caméras. Vous ne trouvez plus que des caméras de vidéoprotection...
Le glissement sémantique est évident. Quand quelque chose n'est pas acceptée, on la renomme pour lui redonner un peu de lustre...*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

MAD

le 26 août 2012 - 19:42 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*"Les Anonymous ont décidé de contester le PC" le PV :)
Question con, le nom de l'APJ, c'est celui du dit policier zélée ? je cherche pas à allumer le bucher, je demande juste si son refus de décliner son identité était ... définitif :)*

Sinon, et juste pour rigoler, je suis passé par les champs mardi soir. y'avais 5 ou 6 tables de femmes en voile intégral en terrasse ... et j'ai pas eu l'impression qu'elles aient été verbalisées.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

ABDOU

le 26 août 2012 - 21:13 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@MAD : Quelle rapport entre le voile et l'article ?

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

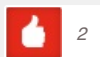
MAD

le 27 août 2012 - 11:36 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La loi prohibe la "dissimulation du visage dans l'espace public". elle est censé s'appliquer au voile intégral ... (même que certaines mauvaises langues prétendent qu'elle a été votée pour ça) ..

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE